Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

/ 9 JUIN /U/1 ID: 085-200023778-20210629-DL2021 05 07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 24 juin 2021

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :

Membres en exercice: 46

Membres présents : 37

<u>DELIBERATION</u> n° 2021 - 5 – 07 L'an deux mille vingt et un, le 24 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents: André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

<u>Conseillers communautaires absents et excusés</u>: Michel REMAUD, Nathalie JAN, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Laurent BOUDELIER.

<u>Pouvoirs</u>: Nathalie JAN à Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET, Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

Avenants aux marchés de travaux de construction de la salle de sports du lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, compétente pour la construction d'une salle de sports attenante au lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, a attribué en juin 2020 les marchés de travaux.

Des modifications doivent être apportées à quatre lots pour un montant global en moins-value de - 1 962.07 € HT, afin de réaliser des adaptations rendues nécessaires à la bonne réalisation de la salle de sports selon le détail suivant :

Lots	Titulaire	Montant HT du marché initial	N° et objet de l'avenant	Montant HT avenant	Montant du marché après avenants	variation par rapport au marché initial
6 : Menuiseries extérieures aluminium - métallerie	SECOM'ALU	96 611.00 €	N°2 : Suppression de la porte métallique et des grilles de ventilation du local transformateur, car pris en charge par le Sydev	- 4 724.00 €	95 200.00 €	-1.46 %
7 : Menuiseries intérieures - agencement	LOUE	100 423.61€	N°3 : Ajustement des bardages intérieurs en bois, ajout de profils bois pour les joints de dilatation et suppression d'une tablette en bois située en haut des tribunes	842.95 €	103 293.70 €	2.86 %
11 ; Équipements sportifs	NOUANSPORT	54 054.69 €	N°1: Remplacement de six buts de basket de compétition par six buts d'entrainement situés sur les demi-terrains latéraux, et motorisation d'un de ces buts qui doit être suspendu en charpente	- 349.79 €	53 704.90 €	-0.65 %
15 : Électricité - courants faibles	SNGE Ouest	86 500.00 €	N°2: Travaux complémentaires pour l'alimentation électrique du panneau de basketball à motoriser et situé sur un demiterrain latéral et suspendu en charpente, et ajout de treuils pour le mur d'escalade permettant aux utilisateurs la sécurisation et le stockage du matériel d'escalade pendant et entre les cours.	2 268.77 €	90 605.98 €	4.75 %

Compte tenu de ces nouveaux avenants, le montant total des marchés de base passerait de 2 361 750.60 € HT à 2 427 724.25 € HT, soit une augmentation de 2.79% du montant des marchés.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants, Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 1 6°, R.2194-2 et R.2194-8,

Vu la décision du Conseil Communautaire n°2020-2-03 en date du 05 mars 2020 autorisant notamment, le lancement d'une consultation relative à la construction d'une salle de sports à proximité du lycée et autorisant le Président à attribuer et signer les marchés correspondants, Vu la décision du Président n°2020-083 du 02 juin 2020 attribuant les marchés de travaux relatifs à la construction d'une salle de sports,

Vu les marchés signés le 17 juin 2020, n°2020-007 « Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium - métallerie » avec la société SECOM'ALU, n°2020-008 « Lot 7 : Menuiseries intérieures – agencement » avec l'entreprise LOUE, n°2020-012 « Lot 11 Équipements sportifs » avec NOUANSPORT, et n°2020-016 « Lot 15 Électricité » avec la société SNGE Ouest,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2021, à l'opération 405 équipements annexes du lycée, Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 juin 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le 2 9 JUIN 2021

DECIDE:

<u>Article 1</u>: d'approuver la passation d'un avenant n°2 d'un montant de − 4 724.00 € HT au lot 6 « Menuiseries extérieures aluminium – métallerie » du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports conclu avec SECOM'ALU ;

<u>Article 2</u>: d'approuver la passation d'un avenant n°3 d'un montant de 842.95 € HT au lot 7 « Menuiseries intérieures – agencement » du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports conclu avec LOUE;

<u>Article 3</u>: d'approuver la passation d'un avenant n°1 d'un montant de − 349.79 € HT au lot 11 « Équipements sportifs » du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports conclu avec NOUANSPORT :

<u>Article 4</u>: d'approuver la passation d'un avenant n°2 d'un montant de 2 268.77 € HT au lot 15 « Électricité » du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports conclu avec SNGE Ouest ;

Article 5: d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot 11, les avenants n°2 aux lots 6 et 15, et l'avenant n°3 au lot 7 du marché de travaux pour la construction d'une salle de sports située à proximité du lycée tels que décrits au rapport.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 2 9 JUIN 2021

- de l'affichage le : 2 9 JUIN 2021

de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 2 9 JUIN 2021

Le Président,

François BLANCHET

Givrand, le 29 juin 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

aint Gilles